

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 639 Bail Civil avec l'association Théâtre Paris 14 pour l'occupation de locaux situés 92 rue du Moulin Vert à Paris 14^{ème}

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En collaboration avec Immobilière 3F, la Ville a participé à un projet de réhabilitation des locaux de la salle dite Marius Magnin, objet du bail ci-joint, permettant l'ouverture d'un ERP de catégorie L, situé 92 rue du Moulin Vert (14e).

À cet effet, la Ville de Paris et Immobilière 3F, propriétaire des locaux, ont signé un bail civil d'une durée de 9 ans, le 27 novembre 2019, et qui débutera à la réception des travaux, prévue en décembre 2021.

Par le présent projet, je vous propose de confier l'exploitation des locaux à l'association Théâtre Paris 14 afin de permettre à sa nouvelle direction, désignée fin 2018, de déployer son projet artistique et culturel sur le site principal situé avenue Marc Sangnier, mais aussi dans une salle annexe, située dans le même arrondissement, en lien avec la vie associative du quartier.

L'exploitation des locaux, d'une surface de 385 m² permettra en effet à la direction de développer un projet qui tiendra compte de la complémentarité des deux salles, dans une dynamique de territoire qui associera différentes structures culturelles de l'arrondissement. Cette coopération à l'échelle d'un quartier permettra d'expérimenter des mutualisations et des synergies tout en affirmant la vocation artistique de cette salle.

Je vous propose de m'autoriser à signer un bail civil, d'une durée correspondant à la date de remise des clés à l'association (prévue fin 2021) jusqu'au 31 décembre 2023, afin qu'elle développe dans la salle Marius Magnin des activités artistiques, culturelles et intergénérationnelles (ateliers pédagogiques, ateliers de pratiques amateurs et professionnels, conférences, réunions associatives) ainsi que des accueils de résidences et de répétitions de spectacle vivant, principalement théâtre et danse.

La valeur locative de ce patrimoine immobilier est estimée à 73.148,50 euros par an. Le loyer annuel versé à la Ville de Paris par l'association en contrepartie de l'occupation, est fixé à un montant de 1.200 euros. L'aide en nature qui en résulte est de 71.948,50 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver la conclusion du bail civil avec l'association Théâtre Paris 14.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer ce bail.

La Maire de Paris